

Compte-rendu Comité de Pilotage du déploiement de la Fibre du 10 juillet 2020

Le Président du Département, Florian Bouquet fait un état des lieux du déploiement de la fibre optique.

Données à fin Juin 2020 :

56,13% des logements du département sont **raccordables** et les habitants peuvent souscrire à un contrat fibre optique, soit **43 277 logements**.

Par rapport aux chiffres à fin octobre 2019, ce sont **plus de 11 000 prises** qui ont été installées.

74 communes sur 101 sont commercialisables.

- **Méziré** compte 1 logement raccordable.
- **34 communes** comptent entre **10 et 50%** de logements raccordables
- **38 communes** en ont entre **50 et 99%**
- **Villars-le-Sec** est la seule commune à être totalement couverte.

L'ensemble des représentants des collectivités regrettent qu'un déploiement « commune par commune » n'ait pas lieu comme initialement prévu dans la convention signée en 2017, Orange et ses sous-traitants réalisant un déploiement industriel.

Informations techniques :

Orange demande à son opérateur de déployer un nombre de prises mensuellement.

De fait, ce sont les « plus simples » qui sont installées en priorité.

Orange doit également tenir son engagement auprès de l'Etat pour le déploiement du Très Haut Débit dans la zone AMII qui compte les communes suivantes :

Andelnans, Argiésans, Bavilliers, Belfort, Bermont, Botans, Bourogne, Charmois, Châtenois-les-Forges, Chèvremont, Cravanche, Danjoutin, Denney, Dorans, Éloie, Essert, Évette-Salbert, Meroux-Moval, Méziré, Morvillars, Offemont, Pérouse, Roppe, Sermamagny, Sevenans, Trévenans, Valdoie, Vétrigne et Vézelois

Les élus regrettent qu'il y ait 8 communes « quasiment » terminées :

| | | | |
|-----------------|--------------|---|--------------------|
| - Angeot : | 11 logements | } | restant à réaliser |
| - Banvillars : | 7 logements | | |
| - Buc : | 4 logements | | |
| - Croix : | 3 logements | | |
| - Grosne : | 7 logements | | |
| - Recouvrance : | 1 logement | | |
| - Sermamagny : | 35 logements | | |
| - Urcerey : | 5 logements | | |

Une demande unanime et forte est exprimée de la part des participants pour que ces dernières prises soient installées rapidement afin d'afficher des communes 100 % couvertes dans notre département.

Information administrative :

Orange précise qu'à partir de 3 logements par bâtiment, il y a une obligation d'établir une convention pour que les prises puissent être installées. Il y a régulièrement des difficultés à obtenir ce document et donc à accéder aux logements.

Orange souhaite vivement qu'à partir de septembre 2020, des opérations de communication sur l'arrivée de la fibre optique soient à nouveau organisées dans les communes pour expliquer le déploiement.

D'après Cyprien Matéos, c'est le meilleur moyen d'expliquer aux habitants pourquoi certains logements sont éligibles et d'autres non.

Cette communication pourrait se faire sous forme d'inauguration d'armoire et de réunions publiques pouvant regrouper les habitants de plusieurs communes.

→ Cette idée est partagée par l'ensemble des participants.

Pour l'information sur l'éligibilité d'un logement, Orange invite chacune et chacun à consulter le site dédié : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

En complément de ce site internet, les maires peuvent faire remonter des demandes généralistes et pas spécifiques à un logement, à Orange par l'intermédiaire de Christian Blanchot - christian.blanchot@orange.com

La question du déploiement de la fibre optique dans des lieux comme l'Auberge du Canal à Brebotte, La Terrasse à Beaucourt, l'Auberge du Lac à Evette-Salbert ou encore l'Ecole d'art Gérard Jacot est évoquée.

→ Compte tenu du coût et de la mobilisation d'équipes pour le branchement de ces lieux excentrés, Orange et son sous-traitant gère ces sujets au cas par cas.

Pour ce qui est de l'auberge de Canal à Brebotte, les travaux de tirage ont débutés et l'établissement sera éligible au 4^{ème} trimestre 2020.

Lors du précédent comité, la question de la couverture de la zone commerciale de Bessoncourt avait été évoquée.

Orange indique que les travaux débiteront au 4^{ème} trimestre 2020.

Conclusion :

Il est demandé à Orange et ses sous-traitants de nous faire parvenir un calendrier prévisionnel actualisé du déploiement jusqu'à fin 2022, date à laquelle l'ensemble du Territoire de Belfort doit être raccordable, hors refus des habitants.

Un point est à nouveau fait sur les communes qui doivent être terminées pour le prochain Comité local de suivi du déploiement.

Il est décidé avec Orange que :

- Banvillars 7 logements restants
- Bourg-sous-Châtelet 30 logements restants
- Buc 4 logements restants
- Croix 3 logements restants
- Fontenelle 34 logements restants
- Grosne 7 logements restants
- Suarce 32 logements restants
-

seront à 100% raccordables au prochain comité.

Orange et son sous-traitant vont mener une action également, sans garantie, d'achèvement complet sur les communes de :

- Angeot 11 logements restants
- Recrouvrance 1 logement restant
- Sermamagny 35 logements restants
- Urcerey 5 logements restants

Le prochain comité de suivi aura lieu la première quinzaine de décembre 2020.